

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

Procès-Verbal de la réunion du lundi 10 décembre 2018 à 20 heures

PRESIDENCE : M. Alain WAILLE, Maire

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, BIARC, CLABAUT, DURANDOT, MENTION, MEYNIER L, MEYNIER N, ORVAIN, VINCENT et MM. AUGER, BLANC, DACLIN, DAVID, FREZIER, GRESSET, LAMOURET, PANISSET, PARIZOT, PESSE-GIROD, RADOUAN, SIMON et WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : Mmes KOLLY et ORVAIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maryse VINCENT.

1

ORDRE DU JOUR

En préambule, monsieur le Maire propose de retirer deux points de l'ordre du jour :

- Adhésion au GIP Bourgogne Franche Comté
- Le compte rendu de l'AMI bourg-centre,

Cette proposition est adoptée.

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 8 octobre et du 12 novembre 2018

Ces deux comptes rendus sont approuvés sans remarque et à l'unanimité.

2/ Dossiers en cours

RPI Coteaux du Lizon/Ravilloles :

Madame la sous-préfète consultée sur le montant des frais de fonctionnement accueillant des enfants de Ravilloles nous a donné sa réponse : elle va dans le sens de Ravilloles qui prend en compte uniquement le coût de fonctionnement de l'école de Cuttura. Ce qui ensuit un écart de 9 000 euros de moins en recettes pour la commune.

Après débat, et dans un souci d'apaisement, il est décidé de s'en remettre à 19 voix pour et 5 abstentions, au conseil de madame la sous-préfète et par conséquent de modifier la facture prenant en compte et pour base de calcul les frais de fonctionnement de l'école maternelle site Cuttura.

Rencontre avec les parents d'élèves de Cuttura :

Le 06 décembre, nous avons reçu 4 représentants des parents d'élèves pour répondre à un questionnaire préalablement transmis. Nous avons rassuré les parents en les informant de la possibilité d'accueillir dans nos structures tous les enfants que ce soit en écoles, en garderies ou au restaurant pour la pause de midi. Concernant plus spécifiquement la situation scolaire des enfants, c'est la carte scolaire qui décide – attendons le printemps- et pour l'avenir du RPI c'est l'éducation nationale.

Bâtiment Bourbon :

Le projet de l'Association Sport et Forme (ASF) suit son cours ; un premier devis est en cours d'examen ; les travaux à prévoir – démolition de cloisons, démolition du sol, percement en façade, modification plomberie et création de douches, etc... – sont à l'étude ; un groupe de travail se réunira en début d'année afin d'examiner un chiffrage du projet.

Marché de Pâques :

Il aura lieu le dimanche 14 avril ; sous la houlette d'Alain Parizot, le groupe de travail issu du conseil municipal l'organisera.

3/ Comptes rendus de réunions

Le 13/11 : CCAS :

Le conseil d'administration des affaires sociales s'est réuni en séance ordinaire la dernière de l'année. Le bilan des ateliers santé au nombre de 3 organisés durant la période de décembre 2017 à juin 2018 est positif. Ces ateliers sont donc reconduits.

La mise en place des repas à la crèche s'est déroulée sans problème dans l'observance des règles de sécurité.

Le 19/11 : assemblée des maires :

On a parlé de l'importance de la vérification des poteaux incendie dans chaque commune ; cette obligation incombe à la commune, cependant certains maires demandent à la communauté de communes de s'en occuper. Concernant Saint-Lupicin un contrat avec la SOGEDO est en cours.

Le 20/11 : le Pré Colas :

La commission d'attribution de l'OPH de St Claude a procédé à l'attribution des 12 logements du programme Pré Colas. En plus des règles d'attribution mentionnées par la politique générale d'attribution des logements OPH de St-Claude, une priorité a été donnée aux demandeurs résidants sur la commune, personnes à mobilité réduite, handicapées ou âgées. Aucune attribution n'a été mentionnée pour les logements 9 et 12 faute de demandeurs adaptés ; ils seront présentés lors d'une prochaine commission.

Le 30/11: réunion publique à Cuttura :

Un public nombreux a assisté à cette réunion publique ; les demandes d'information concernent la mise en place de la commune nouvelle ainsi que sur l'école dont les craintes de fermeture sont exprimées largement.

Les discussions ont été vives et les échanges vrais. Monsieur le maire de Coteaux du Lizon attire l'attention des habitants sur la problématique que représente la baisse du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés sur le plateau y compris au collège et plus globalement dans le département. A son sens, deux pôles scolaires bien structurés sur le plateau pourraient devenir pérennes...la réflexion se poursuit.

Le 5/12 : conseil communautaire :

Un industriel s'installe dans la friche Mécaplast en début d'année; il a engagé des travaux ; une location est prévue dans un premier temps suivie d'un achat si les locaux conviennent.

Une discussion est engagée sur la prise en charge éventuelle des loyers des locaux non occupés des maisons de santé par les communes accueillant de telle structure. Rappelons que la commune de Coteaux du Lizon l'a mis en place pour le troisième cabinet médical non occupé.

4/ Questions et informations diverses

- Le week-end dernier, des actes de vandalisme ont été commis à l'école Bernard Clavel : intrusion, extincteur à poudre vidé sur le bureau, sur les ordinateurs et inscriptions sur le tableau. Constat de la gendarmerie et plainte déposée ; déclaration à l'assurance effectuée.
- Les bureaux du Crédit Mutuel ferment le 15 décembre.
- Refonte de la commission électorale : 3 noms de conseillers municipaux sont proposés au tribunal.
- Monsieur le Maire souhaite mettre en place un groupe de communication efficace ; M. Parizot pilote le projet. 4 conseillers se portent d'ores et déjà volontaires pour définir les objectifs et les résultats attendus.
- Lecture du courrier de Mme BEN SAID et Mme JOBERT.

5/ Date à retenir

Prochain conseil municipal le lundi 07 janvier 2019 à 20h.

Les vœux du maire vendredi 11 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le maire clôt la séance à 22h00